

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 22 janvier 2018 à 18h40 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi et Alain Paquin formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

11123-01-18 – Autorisation centre culturel S.I.T.E. – Spectacle drôle d'hiver – permis d'alcool

Proposé par : Monsieur Alain Paquin
Appuyé par : M. Johnny Izzi
ET RÉSOLU

D'autoriser S.I.T.E. à utiliser le centre culturel le 3 mars 2018 pour le Spectacle « Drôle d'hiver ».

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par S.I.T.E. pour l'événement mentionné ci-dessus à la condition que celui-ci respecte la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11124-01-18 – Levée de l'assemblée

Proposé par : Monsieur Johnny Izzi
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que l'assemblée spéciale du 22 janvier 2018 soit levée à 18h45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Landry
MAIRE

Diane Bégin
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Diane Bégin, Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.